

Rentrée scolaire 1992 à Besançon - Communication de M. l'Adjoint VUILLEMIN

M. VUILLEMIN : Le 10 septembre, 13 380 élèves ont repris le chemin des écoles maternelles et primaires publiques et privées de Besançon.

Les plus jeunes ont découvert leur école pour la première fois, beaucoup parmi les plus grands ont pu apprécier des salles de classes plus gaies, plus accueillantes, ailleurs des salles à manger plus confortables.

C'est pourquoi comme les années précédentes, mes chers collègues, je souhaite faire avec vous le point sur la rentrée scolaire 1992.

Après avoir défini le contexte local de cette rentrée (carte scolaire et effectifs), je préciserai d'une part les objectifs de l'action municipale dans le secteur scolaire et d'autre part les moyens mis en place pour atteindre ces objectifs.

I - Contexte local

I.1 - Les chiffres de la rentrée

Le contexte départemental est celui d'une stabilité globale des effectifs dans l'enseignement public (101 943 élèves, - 0,4 % par rapport à 1991).

- Ecoles	55 233 (- 1,4 %)
- Collèges	24 924 (+ 2,8 %)
- Lycées	21 786 (- 1,6 %)

A Besançon, on observe :

- une diminution des effectifs en maternelle et en primaire (plus sensible en primaire qu'en maternelle),
- une augmentation des effectifs dans les collèges,
- une stabilité des effectifs dans les lycées.

Etablissements scolaires	Année scolaire 1991/1992	Année scolaire 1992/1993
Ecoles primaires publiques et privées	8 244	7 933
Ecoles maternelles publiques et privées	5 343	5 324
Collèges publics	6 321	6 416
Collèges privés	1 669	1 673
Lycées publics	10 679	10 639
Lycées privés	3 920	4 055

5 349 enfants sont inscrits à ce jour dans nos 76 restaurants scolaires municipaux (+ 78 par rapport à l'an dernier, à la même date),

516 élèves des communes périphériques sont inscrits dans les écoles publiques bisontines (678 l'an dernier).

Il est à noter que les premières inscriptions de ces élèves en maternelle et en primaire sont désormais gérées par les services municipaux.

I.2 - La carte scolaire 1992

Enseignement élémentaire

Fermetures : Arsenal primaire, Ile de France primaire, Victor Hugo Rivotte primaire, Vieilles Perrières primaire.

Ouvertures : Brossolette primaire, Chaprais primaire, Herriot primaire, Rosemont primaire (scolarisation des enfants de l'aire de la Malcombe), Tilleroyes primaire.

A noter également l'affectation d'un emploi d'instituteur spécialisé au Service de Pédopsychiatrie du Centre Hospitalier Régional de Besançon.

Enseignement pré-élémentaire

Fermetures : Jean Zay maternelle, Section maternelle Ecole Bregille.

Les mesures de retrait d'emploi envisagées :

- aux écoles primaires Fourier, Condorcet, et Tristan Bernard
- aux écoles maternelles Viancin et Saint-Exupéry ont été abandonnées.

S'agissant plus particulièrement des écoles de la Boucle, il convient de rappeler que la Municipalité s'est toujours déclarée défavorable à la concomitance de la fusion des écoles Victor Hugo - Rivotte et du retrait d'un emploi à l'Arsenal.

II - Les objectifs

II.1 - Les objectifs permanents

A) améliorer :

- d'une part les conditions d'accueil et de vie dans les écoles,
- d'autre part la sécurité aux abords des écoles.

Les conditions d'accueil

Cette année, comme les années précédentes, des crédits importants ont été consacrés aux conditions d'accueil et de vie dans nos écoles, près de 6 MF.

* Restructuration de locaux (380 000 F)

- . aménagement d'une salle de classe à la maternelle Paul Bert,
- . aménagement d'une bibliothèque à la maternelle Fontaine Argent,
- . aménagement d'une salle de classe à Rivotte,
- . aménagement d'une deuxième salle de classe à l'école primaire des Tilleroyes,

* Mise en place de faux-plafonds et installations électriques (5 écoles, coût : 650 000 F)

* Réfection des toitures (3 écoles, coût : 210 000 F)

* Réfection étanchéité et renforcement de l'isolation thermique (5 écoles, coût : 435 000 F)

- * Restructuration de sanitaires (6 écoles, coût : 440 000 F)
- * Revêtements de sol (7 écoles, coût : 142 000 F)
- * Peintures et menuiseries extérieures (3 écoles, coût : 310 000 F)
- * Restaurant scolaire de l'école Saint-Claude
- * Réfection des peintures intérieures (6 écoles, coût : 1 800 000 F)
- * Confection de mobilier spécifique pour 8 écoles maternelles (coût : 195 000 F)
- * Mise en place de mobilier scolaire (60 000 F).

La sécurité

La sécurité est un volet important de l'action municipale dans le domaine scolaire. Améliorer la sécurité aux abords des écoles, c'est agir sur l'environnement immédiat aux fins de modifier les comportements. C'est au fond, résoudre trois problèmes :

- l'identification de l'école,
- la circulation devant l'école,
- le stationnement devant l'école.

Le programme de travaux 1992/1993 concerne plus particulièrement les écoles :

- Rivotte
- Saint-Claude
- Velotte
- Prés de Vaux
- Butte
- Champagne
- Montboucons.

A noter également le lancement début septembre d'une campagne de sécurité **«Au cœur de la ville, je pense piéton»**.

S'agissant plus particulièrement de l'identification des écoles maternelles, un projet de mobilier urbain sera prochainement présenté. Des études préalables avaient été présentées, vous vous en souvenez peut-être l'an dernier au mois de septembre, aux deux commissions réunies ensemble, Voirie et Enseignement.

B) Poursuivre les actions de soutien et d'accompagnement scolaires

Ces actions mises en place en 1989 seront bien évidemment poursuivies.

Au cours de l'année scolaire 1991/1992, 255 élèves de CP et de CE1 ont bénéficié d'actions de soutien, 220 élèves d'actions d'accompagnement (9,47 % de l'effectif).

C) Favoriser l'accueil des enfants handicapés en milieu scolaire

Chaque année, les services municipaux confectionnent ici du matériel adapté, ailleurs réalisent des équipements pour favoriser cet accueil. Cette année, c'est sur l'école primaire de Velotte que se sont portés nos efforts.

D) Développer les activités périscolaires

Qu'il s'agisse :

- des centres de loisirs d'été (1 860 enfants ont été accueillis cet été dans nos 10 centres de loisirs municipaux),

- des contrats d'aménagement du temps de l'enfant (CATE), 21 groupes scolaires sont concernés par ce programme (10 en 1991/1992).

II.2 - Les objectifs à court terme (rentrée 1993)

- la restructuration de l'école maternelle Bersot,

- la reconstruction de l'école des Tilleroyes (détruite par un incendie en 1989).

II.3 - Les actions nouvelles

- favoriser les échanges de classe à classe avec nos villes jumelées pour les élèves de CM1 et CM2 concernés par l'apprentissage précoce des langues,

- remplacer le matériel informatique mis en place dans les écoles par un matériel plus moderne et plus performant.

III - Les moyens

Affaires scolaires

Ecoles maternelles

- 13 services de garderie du matin
- 50 services d'études
- 140 agents spécialisés d'école maternelle.

Ecoles primaires

- 21 services de garderie du matin
- 141 services d'étude du soir
- 59 personnels de service (entretien des locaux)
- 338 surveillants ont été recrutés pour l'ensemble du service de garderie et d'étude
- 32 surveillants assurent la sécurité à la sortie des écoles primaires.

Restauration municipale

- 268 surveillants-animateurs ont été recrutés pour encadrer les enfants durant l'interclasse de midi
- en 1991, 796 642 repas (+ 79 925 par rapport à l'année 1990) ont été préparés dans nos trois cuisines centrales, livrés et servis.

Il est à noter que le service Restauration Municipale a pris en charge la fourniture des repas pour les enfants des communes de Thise et d'Avanne-Aveney.

Durant l'été, notre service a fourni des repas aux centres loisirs des communes de Fontain, Chatillon le Duc, Pouligney, Roulans, Thise, à la Maison des Jeunes de Palente, aux associations Bisonsports et Sportvacances et bien sûr aux 10 centres de loisirs municipaux (32 000 repas pour nos seuls centres de loisirs).

La préparation d'une rentrée scolaire est un défi à relever chaque année par les services municipaux.

Préparer une rentrée, c'est :

- réaliser les travaux dans les délais
- préparer les locaux, en assurer l'entretien
- mettre en place le matériel nécessaire
- recruter et mettre en place le personnel (garderie, étude, restaurant scolaire)
- faire face à l'imprévu
- avoir en permanence le souci du détail.

La rentrée 1992, comme les précédentes, a été de ce point de vue parfaitement réussie et je tiens tout particulièrement à remercier les personnels municipaux pour leur disponibilité, leur dévouement et la qualité du travail accompli.

Mme BULTOT : Conséquence des mesures de la carte scolaire décidée en février 1992 par l'Inspecteur d'Académie, la rentrée n'a pas été sereine dans plusieurs écoles de Besançon. Occupation d'écoles, classes sauvages ont prouvé la détermination des parents et des instituteurs pour refuser la fermeture ou les blocages et ont montré leur volonté d'un enseignement de qualité pour leurs enfants. L'Alternative Rouge et Verte déplore le refus d'ouverture à l'Arsenal et aux Vieilles Perrières et affirme son soutien aux parents d'élèves de ces deux écoles. Cependant, malgré notre vif mécontentement d'une telle gestion de la part de l'Inspecteur d'Académie, la situation scolaire à Besançon appelle de notre part deux remarques. Premièrement, à côté de certaines écoles, de ces écoles surchargées, il existe des groupes scolaires sous-fréquentés. Bien que nous sachions qu'elle est loin de faire l'unanimité aussi bien chez les parents que chez les enseignants, qu'elle est à manier avec précaution, nous pensons qu'il conviendrait de relancer la réflexion sur la notion de périmètre scolaire délimitant des secteurs de recrutement par école. On pourrait alors éviter l'instauration d'une école élémentaire à deux vitesses.

Faut-il choisir pour ses enfants une école soi-disant mieux cotée ou mieux fréquentée éloignée de son domicile alors que l'école du quartier est juste à côté. Je prends par exemple l'école Jean Zay. Elle est proche de celle d'Edouard Herriot mais la population scolaire de Jean Zay est de plus en plus constituée de familles immigrées ou défavorisées. Le constat qui est fait c'est que les parents préfèrent inscrire leurs enfants à Edouard Herriot bien que cela implique la nécessité de traverser le boulevard. Du coup, les effectifs à Jean Zay diminuent chaque année alors qu'à Edouard Herriot c'est le phénomène inverse. C'est à peu près le même système pour les autres écoles qui s'opposent, c'est-à-dire les Vieilles Perrières - la Grette ou l'Arsenal - Arènes. C'est pourquoi je pense que cette question de périmètre scolaire devrait être rediscutée.

Deuxième remarque : année après année les crédits attribués par l'Etat et l'Education Nationale ne parviennent pas à satisfaire la demande des parents ni même les besoins réels. Monsieur le Député, il faut que vous unissiez vos efforts pour pallier cette carence. En dehors de ces observations, nous sommes d'accord avec l'analyse de M. VUILLEMIN et nous sommes d'accord avec l'action qui est menée pour éviter les fermetures de classes.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Merci. Moi je suis d'accord avec l'analyse qui est faite dans la communication que j'ai trouvée sur mon bureau en arrivant comme vous tous et j'en remercie Jacques VUILLEMIN. Vous avez soulevé un problème différent mais je crois que Jacques a une réponse sur les problèmes effectivement de périmètre, de carte scolaire à l'intérieur de la ville.

M. VUILLEMIN : Ces problèmes sont bien évidemment des problèmes qui me préoccupent depuis trois ans que je suis en charge de ce secteur.

Je voudrais d'abord dire, en tout cas moi j'ai toujours tenu le même discours depuis trois ans, que l'absence de sectorisation n'interdit pas le respect de règles tacites. C'est le discours que je tiens avec les directeurs et avec les parents. Cela veut dire quoi ? Je l'ai dit et je l'ai écrit, cela veut dire que s'agissant des directeurs d'école, il faut inscrire en priorité les enfants du quartier de l'école puis, dans la mesure des places disponibles, ceux des quartiers plus éloignés etc., c'est ce que je dis depuis le début. Par rapport aux exemples que vous avez cités -il y en a d'autres comme par exemple Saint-Ferjeux- d'écoles qui sont en train de devenir un petit peu des écoles ghetto, c'est un des problèmes auquel je suis très attentif depuis deux ou trois ans. Mais il faut bien voir que la sectorisation ne réglera rien. Au contraire, elle ne ferait qu'accentuer le problème de ces écoles. La sectorisation ne changera rien au fait que ce sont les enfants des Tours de l'Amitié qui vont à Saint-Ferjeux. La sectorisation ne changera rien au fait que ce sont les enfants des quartiers difficiles, des immeubles autour de Jean Zay qui iront là etc. Ce que je demande et j'ai déjà tenu des réunions avec les représentants de l'administration académique, avec les parents d'élèves, avec les directeurs d'écoles, c'est que pour ces quartiers-là il y ait une réflexion globale sur le quartier de manière à ce qu'on puisse gérer le problème dans la concertation par le consensus. Si cela se traduit par des solutions imposées, que va-t-il se passer ? Premièrement sur mon bureau, j'aurai une avalanche de demandes de dérogations parce que les parents ne voudront quand même pas y aller et deuxièmement les parents iront éventuellement dans le privé, ce que je ne souhaite pas. C'est donc un dossier que je suis de très près.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : C'est un dossier important car si on arrive à une sectorisation, c'est rigide et c'est difficile à faire passer. Je crois que je préfère la méthode de Jacques VUILLEMIN qui consiste donc, dans un quartier, à redéfinir un peu le périmètre scolaire et puis agir ensuite par la concertation et l'action auprès des parents, des enseignants, etc. mais cela ne peut se faire qu'au coup par coup et non pas en prenant une carte de Besançon et en fixant des frontières en disant : ici ils iront dans telle école et là, dans telle autre. Je crois que ça doit être plus souple qu'une sectorisation pure et simple.

M. FOUSSERET : Monsieur le Maire, il y a une expérience très intéressante qui est en train d'être menée, je crois que c'est à Saint-Erblain près de Nantes sur la semaine de quatre jours. Je crois que cela va dans le bon sens puisqu'un certain nombre d'échos que j'ai recueillis sont très favorables tant de la part des élèves parce que le rythme scolaire leur paraît facilité, des enseignants aussi, bien que leurs vacances soient ainsi raccourcies, des parents d'élèves puisque la semaine en quatre jours permet de libérer le samedi, offrant ainsi la possibilité aux enfants de participer aux activités familiales, sociales ou culturelles. Je ne sais pas ce que cela vaut, c'est une question que je pose : est-ce qu'on a suivi cette piste ? Est-ce qu'éventuellement on pourrait envisager une expérience dans ce sens ? Je crois qu'il y en a deux ou trois en France et qui paraissent aller dans le bon sens car je n'ai eu que des échos favorables.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Alors Jacques VUILLEMIN, la semaine de quatre jours ?

M. VUILLEMIN : C'est un dossier auquel je me suis attelé il y a deux ans. Je crois que d'abord la première chose qu'il faut bien voir c'est qu'un dossier comme cela ne peut se régler que dans le consensus, il ne faut surtout rien imposer. Il y a deux ans j'ai tenu une table ronde, parents d'élèves, inspection académique, administration, enseignants, etc. d'où il est ressorti que personne n'était «très chaud», premier élément. Deuxièmement je pense qu'il faudrait que ce soit une solution qui concerne l'ensemble de la Ville de Besançon. Je suis prêt à relancer la négociation mais encore une fois je n'ai pas senti ni chez les parents d'élèves, ni chez les enseignants, ni auprès de l'Inspection Académique un désir très très fort d'aller dans cette direction.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : A la lueur peut-être des expériences faites ailleurs, on peut faire avancer la réflexion en ce sens.

M. VIALATTE : Je voudrais partager le sentiment de l'Adjoint VUILLEMIN sur les risques d'une sectorisation scolaire un peu rigide, je crois que ce n'est pas souhaitable et en cela je suis tout à fait d'accord avec ce qu'il vient de dire.

Par contre, ce qu'il est important de souligner ce soir, c'est que si comme l'indiquait Mme BULTOT tout à l'heure il y a eu en effet quelques difficultés à la rentrée dans certaines écoles de la ville, cela est dû et je le dis sans polémiquer mais en constatant les faits, au fait que l'Inspection Académique dans ce département n'a pas tenu toujours les engagements qu'elle avait pris lors du Comité Départemental de l'Education Nationale en février 1992 où l'Inspecteur d'Académie avait déterminé en secteurs situés en ZEP et en secteurs situés hors ZEP des normes en ce qui concerne les fermetures de classes.

Et je constate, si l'on en juge par exemple par ce qui s'est passé à l'école des Vieilles Perrières, que les normes définies en février n'ont pas été respectées car si elles l'avaient été, la classe supprimée aux Vieilles Perrières ne l'aurait pas été. C'est pourquoi Monsieur le Maire je profite de notre séance de ce soir pour vous proposer que nous réinterventions je dirais unanimement auprès du Préfet et de l'Inspecteur d'Académie. Nous l'avons fait les uns et les autres à plusieurs reprises, pour que les décisions en tout cas les orientations arrêtées par le Comité Départemental de l'Education Nationale en février dernier soient respectées.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je crois que ce sont des démarches qui ont déjà été faites mais enfin si vous souhaitez que le Conseil Municipal à l'unanimité demande, par l'intermédiaire de l'Adjoint chargé de l'enseignement à l'Inspecteur d'Académie de revoir ce problème sans mettre en cause du tout l'Inspecteur d'Académie lui-même, nous sommes d'accord.

Dont acte.